



N° 158
Janvier 2011

LE MOT DU MAIRE



Les vœux du Maire constituent chaque année un rendez-vous incontournable avec la population.

Cette heureuse tradition me fait d'autant plus plaisir. Comme vous le savez, notre commune bénéficie d'un tissu associatif riche et dynamique, permettant de développer et d'animer la vie locale, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive.

Votre action est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, les citoyens, un moyen de lutte contre l'indifférence, la solitude et même la délinquance.

Il peut certes paraître paradoxal, en cette période de difficultés et d'incertitudes, d'adresser des vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite, et pourtant c'est sans doute, au-delà de la tradition, une bonne manière de manifester notre volonté de faire bouger les choses et de se mobiliser pour un avenir collectif, garant du bonheur individuel.

Dans le contexte actuel préoccupant, je pense que l'échelon local reste essentiel, avec la force de la proximité, ce lien irremplaçable aux citoyens que certains voudraient pourtant éloigner encore des cadres de décision.

A notre échelle, nous devons faire preuve d'ambition et de détermination, et tout mettre en œuvre pour préparer l'avenir. La responsabilité du Maire, c'est de savoir rassembler pour avancer collectivement et toujours mieux vivre ensemble.

L'action publique ne se conçoit pas sans les citoyens. Je veux donc très sincèrement vous remercier pour votre investissement au service du bien commun.

En 2010, les chantiers ont été menés à terme, j'aurai l'occasion d'en reparler lors des vœux à la population le 7 janvier. Au-delà de l'année écoulée, notre enthousiasme reste intact pour affronter les grands défis auxquels notre commune se trouve confrontée : l'arrêt-minute train-tram, la rénovation des espaces sportifs, l'aménagement du bourg, l'équipement de la chaussée du Liveau ainsi que le moulin et le séchoir, la rénovation des bâtiments, etc.. Le programme reste vaste.

Je vous adresse à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2011.

Qu'elle soit pleine de joies, de réussites et de chaleur pour vous et vos proches, et aussi pour notre commune.

DATES À RETENIR



- **vendredi 7 janvier** : réception des vœux du maire à 19h00, salle Sèvre du complexe
A cette occasion : exposition « La Sèvre industrielle en vallée de Clisson » de l'association « Clisson : histoire et patrimoine ».
- **du 7 au 13 janvier** : exposition « les chantiers de l'égalité » ouverte au public : salle des mariages en mairie
- **vendredi 14 janvier** : assemblée générale Cyclo VTT à 20 h 30, salle du cep
- **samedi 29 janvier** : concours de belote du Gardon gorgeois, salle de la Margerie
- **vendredi 4 février** : concours de belote de la Détente gorgeoise à 19h30, au complexe

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE

◆ TRAVAUX BÂTIMENTS

Attribution des lots restant pour la rénovation de la salle du Cep : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une consultation avait été lancée pour les travaux de la salle du CEP. Sur les six lots définis, trois restaient à attribuer :

- Le lot 2 – Carrelage, le lot 4 – Peinture et revêtement mural et le lot 6 – Chauffage.

Entreprises retenues pour ce marché :

- Carrelage : entreprise Fièvre de Gorges, pour la somme de 12 776.87 € TTC.
- Peinture et revêtement : entreprise Compain de Gorges, pour la somme de 2 877.58 € TTC.
- Chauffage : entreprise Gaubert de Gorges pour la somme de 5 541.92 € TTC.

Le conseil municipal vote ces décisions à l'unanimité.

◆ BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des modifications sur le budget communal sont nécessaires.

Cette décision modificative n°1 concerne principalement le poste des dépenses de personnel, conséquemment aux embauches liées à l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle à la rentrée, ainsi qu'à l'embauche de jeunes dans le cadre de « contrat passerelle », emplois subventionnés par l'Etat. La modification est adoptée à l'unanimité.

◆ BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques pour un emprunt destiné à financer les investissements prévus au Budget Primitif Assainissement 2010. La proposition la plus intéressante retenue, est celle du Crédit Agricole avec un emprunt sur 25 ans à taux fixe de 3,79 % pour une somme de 200 000 €.

Monsieur le Maire propose de finaliser cette proposition du Crédit Agricole et d'inscrire la somme prévue au budget annexe « Assainissement ». Le conseil municipal valide ces dispositions à l'unanimité.

◆ TARIFS MUNICIPAUX 2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions d'ajustement des tarifs pour 2011. Elles concernent différents services municipaux : droits de place sur le domaine public, concessions des cimetières, photocopies en mairie...

DETAIL DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR 2011

| | GORGEOIS | HORS COMMUNE |
|---|----------|--------------|
| • Complexe entier 650 personnes | 572.22 € | 1 344.36 € |
| • Salle de la Sèvre + cuisine (470 pers.) | 435.54 € | 1 040.40 € |
| • Salle de la Sèvre + bar | 363.12 € | 912.02 € |

| | | |
|--|----------|----------|
| • Salle de la Sèvre + vin d'honneur | 163.20 € | - |
| • Salle de la Margerie 170 personnes | 211.14 € | 302.94 € |
| • Salle de la Margerie + cuisines | 283.56 € | 435.54 € |
| • Salle de la Margerie - vin d'honneur | 108.12 € | - |
| • Salle du Cep 100 personnes | 118.32 € | - |
| • Salle du Cep vin d'honneur | 32.64 € | - |
| • Salle du Cep concours de belote | 32.64 € | - |

Le tarif gorgois est réservé à l'usage exclusif d'un loueur justifiant du paiement de sa taxe d'habitation sur la commune. Des arrhes, définis suivant la salle, sont à verser lors de la réservation, ainsi qu'une caution égale au montant de la location lors de la remise des clés.

Le conseil valide une majoration de 30% du tarif hors commune, pour toute demande d'utilisation des salles du complexe dans un but commercial, et l'institution d'un forfait déplacement de 80 € pour une intervention d'agent d'astreinte, lorsque l'origine d'un problème de fonctionnement incombe au loueur (mauvaise utilisation ou non respect du règlement).

◆ G.R. DE PAYS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser des travaux ainsi qu'une modification du tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays.

◆ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Dans le cadre de l'aménagement futur du secteur « Grands Gâts – Paudière » la commune souhaitant maîtriser l'urbanisme et favoriser les primo accédants sur ce secteur, valide le principe d'une nouvelle acquisition foncière auprès des consorts PAVAGEAU Yves pour l'achat de terrains d'une superficie d'environ 19 000 m², en limite du lotissement communal actuel.
- ✓ Présentation au conseil du projet du futur lycée et du PEM l'ouverture du lycée est prévue pour la rentrée 2013. La mise en service du train tram est également prévue en 2013.



AUTORISATION PRÉALABLE AUX COUPES DE BOIS

Sur le périmètre d'aménagement foncier relatif à la déviation de la RD 117

Pour votre information, le Président du Conseil Général a pris, en date du 4 novembre 2010, un arrêté soumettant à autorisation préalable les coupes de bois réalisées sur les communes énumérées ci-dessus, pendant toute la durée de la procédure d'aménagement foncier (environ 5 ans).

Pour obtenir cette autorisation, il vous appartient de déposer une demande préalable en mairie accompagnée des extraits de plans cadastraux pour les parcelles concernées.

A cet effet, des imprimés préalables sont à votre disposition en mairie.

REPAS DES AÎNÉS



Le 27 novembre, comme le veut la tradition, s'est déroulé le repas des aînés de notre commune. 160 seniors de 70 à plus de 90 ans avaient répondu à l'invitation

de la municipalité. Le thème retenu cette année fut la mer, avec un menu poisson accompagné d'une merveilleuse palette des vins de Gorges. Avec le délicieux Reflet d'Automne en apéritif, l'excellent muscadet sur lie 2009 avec la marinade de saumon, puis un savoureux Gorgeois 2005 avec la lotte et enfin un merlot très élégant avec le fromage. Les papilles des convives furent à la fête. L'animation fut assurée par Marta Lena, jeune et talentueuse chanteuse. Tour à tour tendre et sensuelle, fougueuse et malicieuse Marta Lena joue avec

les sentiments : on chante, on rit, on est ému. Le service a été assuré par un équipage très dévoué et attentionné et c'est ainsi que vers 17 heures le bateau arriva à bon port.



LES «P'TITS CURIEUX» AU BON VIEUX TEMPS



L'association des assistantes maternelles de Gorges a, dès sa création, souhaité ajouter une dimension intergénérationnelle aux animations pour les petits en garde. Ce projet a particulièrement séduit l'animatrice de la maison de retraite, Claire Retailleau. Désormais, rendez-vous est pris chaque mois, afin de partager à travers une activité ludique ou un moment en chanson, l'enrichissement commun et l'émotion d'instant nés de la rencontre des deux extrêmes d'une vie...



CYCLO VTT EN VALLÉE DE CLISSON

CYCLO - VTT
en Vallée de Clisson

Vous aimez la nature, le vélo route ou le VTT, le sport ou tout simplement la ballade, alors vous êtes invités à venir nous rejoindre pour partager ces moments de plaisir et de bonne humeur.

**Assemblée générale (et prise de licences)
vendredi 14 janvier à 20h30 salle du Cep.**

Contacts :

- Bruno MAZE au 06 20 66 50 13
courriel : bruno.b.maze@wanadoo.fr
- Patrice BELON 06 80 78 67 14
courriel : mp.belon@wanadoo.fr
- Blog club :
<http://cyclovttenvalleedeclisson.blogspot.com/>

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par la Détente gorgeoise, **vendredi 4 février 2011 à la salle des sports à Gorges.**

Inscription sur place à 19h30.

12 euros par équipe, 1 lot pour chaque équipe :

1^{er} : 2 côtes de bœuf

2^{ème} : 2 canards

3^{ème} : 2 bourriches d'huîtres

1 bouquet de fleurs pour la 1^{ère} équipe féminine.



DÉMARCHAGES ABUSIFS

Des démarchages abusifs ont été signalés dans certaines communes de la Vallée de Clisson, pour vendre un calendrier du tri ou bénéficier d'étrennes. Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche de la communauté de communes ou de la mairie. La communauté de communes et les mairies n'ont aucun lien avec ces pratiques répréhensibles et invitent les habitants à être vigilants. Il est rappelé que le calendrier du tri comme les autres publications d'information diffusées par les collectivités sont gratuites.



Nous rappelons également que les services proposés pour souscrire une assistance de dépannage de l'installation électrique ou d'eau potable n'ont, malgré les termes parfois ambigus utilisés dans les courriers, aucun caractère obligatoire. Pour une urgence, les artisans de la commune répondent toujours présent.

En cas de doute, vous pouvez contacter la mairie. Si vous avez été victime de vente forcée, vous pouvez le signaler à la police municipale.



COMMENTAIRE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le décret n°2010-1390 du 12 novembre introduit dans le Code de la route plusieurs modifications importantes visant à favoriser la coexistence des différents usagers de la rue, notamment pour les automobilistes avec l'application du principe de prudence à l'égard des piétons.

Le nouveau décret ne modifie en rien les règles générales du code de la route que les piétons doivent toujours impérativement suivre avant de traverser une chaussée :

- emprunter les passages piétons s'il en existe à moins de 50 mètres, la question des 50 mètres (c'est-à-dire 100 mètres sans passage piétons) était déjà inscrite dans le code de la route.,
- respecter les feux pour les piétons, et ne traverser qu'au vert piéton,
- prendre en compte la distance, la vitesse des véhicules avant de s'engager dans une traversée,
- ne pas traverser une chaussée en diagonale,
- lorsqu'il n'existe pas de passage piétons, emprunter la chaussée dans le prolongement du trottoir, à un carrefour,
- ne pas emprunter les voies dont l'accès est interdit aux piétons (autoroutes, rocade, périphériques...).

En bref, le piéton doit traverser dans les mêmes conditions et aux mêmes endroits qu'auparavant.

La modification apportée au code de la route pèse uniquement sur le conducteur qui voit le champ de ses obligations élargi. En effet, si auparavant, le conducteur devait déjà céder le passage à un piéton engagé (après avoir respecté les règles qui lui incombent) dans la traversée d'une chaussée, le conducteur doit désormais prendre en compte la situation du piéton qui attend, sur le trottoir, de s'engager (toujours après avoir respecté les règles qui lui incombent) et qui a manifesté l'intention de le faire (position du piéton, gestuelle, allure indiquant cette volonté).

Dans ce cas, le conducteur doit céder le passage au piéton et, si cela est nécessaire, s'arrêter.

Cette modification décline le « principe de prudence » introduit dans le code de la route en juillet 2008, qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux plus vulnérables que lui.



LA MARINE NATIONALE RECRUTE



En 2011, la marine nationale offre plus de 3000 emplois à des jeunes gens, filles ou garçons, âgés de 17 à 25 ans, titulaires du brevet des collèges à un BAC + 5.

Les contrats proposés varient entre 1, 4 et 10 ans. Les domaines d'emploi sont variés : mécanique, électrotechnique et électronique, techniques maritimes mais aussi administration et métiers de bouche, protection défense et sécurité...

La Marine nationale propose 35 métiers mais une unique expérience que résume le mot « équipage » qui sous-entend solidarité, autonomie, formation, professionnalisme, évolution de carrière, ouverture au monde. Pour les plus jeunes, l'école des mousses ouvre ses portes dès l'âge de 16 ans (niveau brevet des collèges ou classe de seconde).

Il existe aussi d'autres filières pour intégrer la marine nationale en tant qu'officier pour les jeunes diplômés.

Pour tout renseignement : CIRFA Marine NANTES
- 66, rue de la Ville en Pierre - BP 12123 - 44021 NANTES Cedex 1

Tél : 02 40 49 35 44 - www.devenirmarin.fr
E-mail : cirfa.nantes@marine.defense.gouv.fr

ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER



L'équipe du Maillon des Âges et GUSS, le lapin-mascotte adopté par les personnes accueillies.

Depuis presque un an, L'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés a ouvert à Maisdon sur Sèvre. Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30, ce sont aujourd'hui près de trente personnes qui se rendent à l'accueil de jour.

L'objectif est de permettre au malade de rester le plus longtemps possible à son domicile, et de lui offrir un environnement propice à la stimulation de ses capacités diverses.

Si vous aussi vous aidez votre proche atteint de la maladie d'Alzheimer, n'hésitez pas à prendre contact avec Magali BREMEAULT, infirmière responsable de l'accueil de jour au 02 40 80 37 92. Elle pourra ainsi vous renseigner et vous faire visiter l'accueil de jour.

PROXIM'SERVICES

PROXIM'SERVICES Vignoble nantais propose déjà depuis 6 ans des prestations de ménage, repassage, et garde d'enfants à tous les habitants du secteur du vignoble nantais. Notre association intervient également auprès des personnes âgées pour la préparation des repas, les courses, la toilette... N'hésitez pas à demander une étude personnalisée.

PROXIM'SERVICES Vignoble nantais possède l'agrément Qualité et est autorisée par le Conseil Général au titre de l'APA.

L'association assure toutes les formalités. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 50 % du tarif horaire facturé.

Vous avez besoin d'un service qui n'existe pas encore sur le secteur ? Contactez-nous, nous sommes à votre écoute.

PROXIM'SERVICES Vignoble Nantais
6, Grande Rue de la Trinité 44190 CLISSON

Tél. : 02 40 05 29 70 - Mail : proxim.vignoble@orange.fr
Responsable : Mme MINGOT Gwénaëlle

Horaires : du lundi au vendredi 8h à 12h30, lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h sur rendez-vous.

SALON FORMATHÈQUE



La 13^{ème} édition de Formathèque, le salon régional des formations se déroulera du jeudi 20 au dimanche 23 janvier de 9h00 à 18h00 au Parc des Expositions de la Beaujoire (entrée gratuite).

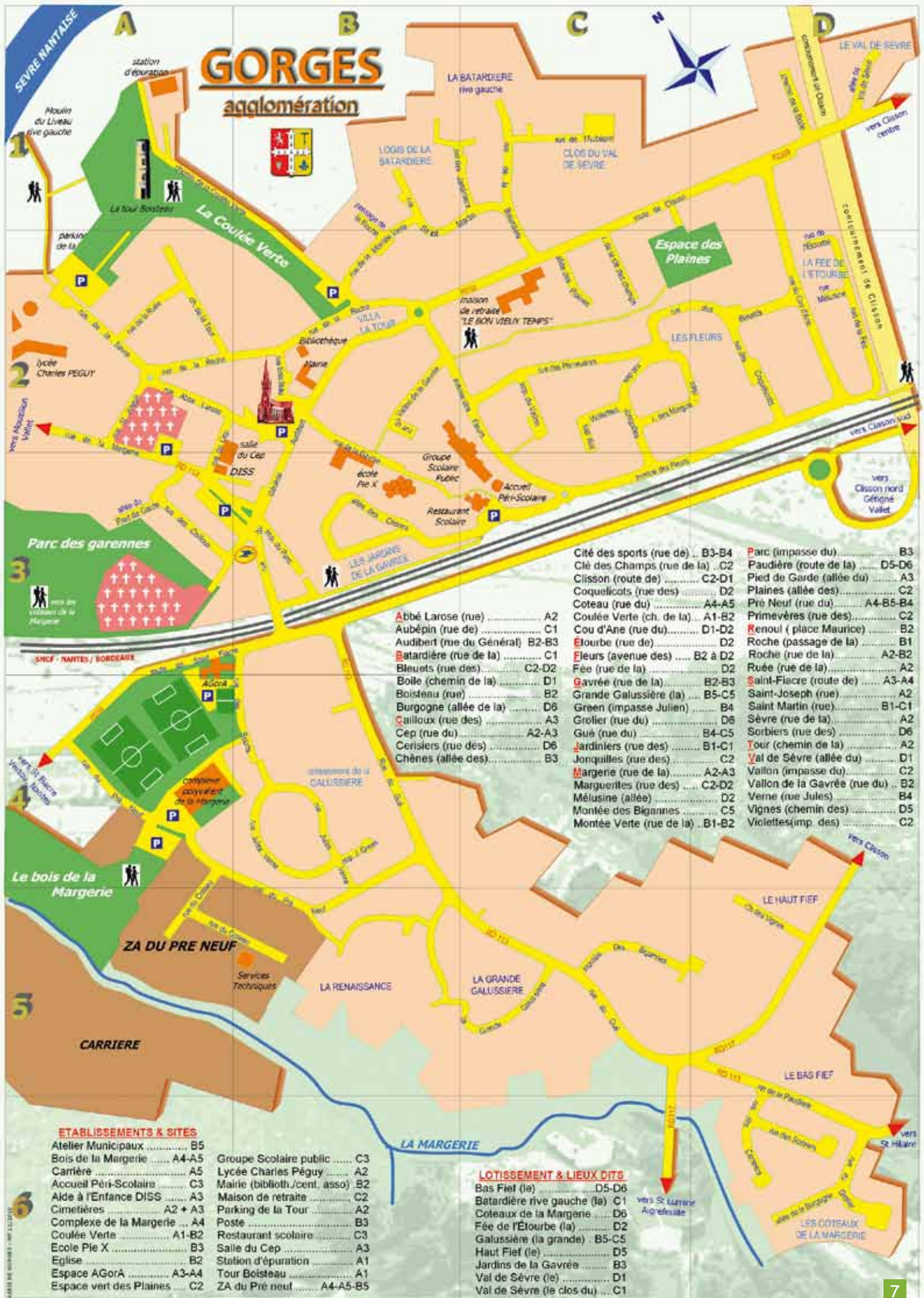
Afin de répondre, toujours mieux aux attentes des jeunes, en terme de filière de formation, Formathèque s'organise cette année autour de :

- 20 espaces thématiques (BTP, Industrie, Tertiaire...),
- 36 conférences privilégiant les témoignages,
- 340 exposants (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs...).

Ce salon présente et illustre l'ensemble des formations du CAP au Bac +5, avec un temps fort plus particulièrement destiné aux lycéens et leurs parents : « La Nuit de l'Orientation », qui se tiendra le vendredi 21 janvier de 18h30 à 23h00. Pour le programme et les informations pratiques : www.formatheque.net retrouvez nous aussi sur notre page Facebook !

GORGES

agglomération



| | |
|---------------------------------|-------|
| Abbé Larose (rue) | A2 |
| Aubépin (rue de) | C1 |
| Audibert (rue du Général) | B2-B3 |
| Batardière (rue de la) | C1 |
| Bleuets (rue des) | C2-D2 |
| Boile (chemin de la) | D1 |
| Boisteau (rue) | B2 |
| Burgogne (allée de la) | D6 |
| Cailloux (rue des) | A3 |
| Cep (rue du) | A2-A3 |
| Cerisiers (rue des) | D6 |
| Chênes (allée des) | B3 |

| | |
|-------------------------------|---------|
| Cité des sports (rue de) .. | B3-B4 |
| Clé des Champs (rue de la) .. | C2 |
| Clisson (route de) | C2-D1 |
| Coquelicots (rue des) | D2 |
| Coteau (rue du) | A4-A5 |
| Coulée Verte (ch. de la) .. | A1-B2 |
| Cou d'Ane (rue du) | D1-D2 |
| Étourbe (rue de) | D2 |
| Fleurs (avenue des) | B2 à D2 |
| Fée (rue de la) | D2 |
| Gavrée (rue de la) | B2-B3 |
| Grande Galussière (la) .. | B5-C5 |
| Green (impasse Julien) | B4 |
| Grolier (rue du) | D6 |
| Gué (rue du) | B4-C5 |
| Jardiniers (rue des) | B1-C1 |
| Jonquilles (rue des) | C2 |
| Margerie (rue de la) | A2-A3 |
| Marguerites (rue des) | C2-D2 |
| Mélusine (allée) | D2 |
| Montée des Bigarnes | C5 |
| Montée Verte (rue de la) .. | B1-B2 |

| | |
|---------------------------------|----------|
| Parc (impasse du) | B3 |
| Paudière (route de la) | D5-D6 |
| Pied de Garde (allée du) | A3 |
| Plaines (allée des) | C2 |
| Pré Neuf (rue du) | A4-B5-B4 |
| Primevères (rue des) | C2 |
| Renou (place Maurice) | B2 |
| Roche (passage de la) | B1 |
| Roche (rue de la) | A2-B2 |
| Ruée (rue de la) | A2 |
| Saint-Fiacre (route de) | A3-A4 |
| Saint-Joseph (rue) | A2 |
| Saint Martin (rue) | B1-C1 |
| Sèvre (rue de la) | A2 |
| Sorbiers (rue des) | D6 |
| Tour (chemin de la) | A2 |
| Val de Sèvre (allée du) | D1 |
| Vallon (impasse du) | C2 |
| Vallon de la Gavrée (rue du) .. | B2 |
| Verne (rue Jules) | B4 |
| Vignes (chemin des) | D5 |
| Violettes (imp. des) | C2 |

ETABLISSEMENTS & SITES

| | |
|-------------------------------|---------|
| Atelier Municipaux | B5 |
| Bois de la Margerie | A4-A5 |
| Carrière | A5 |
| Accueil Péri-Scolaire | C3 |
| Aide à l'Enfance DISS | A3 |
| Cimetière | A2 + A3 |
| Complexe de la Margerie | A4 |
| Coulée Verte | A1-B2 |
| Ecole Pie X | B3 |
| Eglise | B2 |
| Espace AGorA | A3-A4 |
| Espace vert des Plaines | C2 |

| | |
|----------------------------------|----------|
| Groupe Scolaire public | C3 |
| Lycée Charles Péguy | A2 |
| Mairie (biblioth./cent. asso) .. | B2 |
| Maison de retraite | C2 |
| Parking de la Tour | A2 |
| Poste | B3 |
| Restaurant scolaire | C3 |
| Salle du Cep | A3 |
| Station d'épuration | A1 |
| Tour Boisteau | A1 |
| ZA du Pré neuf | A4-A5-B5 |

LOTISSEMENT & LIEUX DITS

| | |
|---------------------------------|-------|
| Bas Fief (la) | D5-D6 |
| Batardière rive gauche (la) .. | C1 |
| Coteaux de la Margerie | D6 |
| Fée de l'Étourbe (la) | D2 |
| Galussière (la grande) | B5-C5 |
| Haut Fief (le) | D5 |
| Jardins de la Gavrée | B3 |
| Val de Sèvre (le) | D1 |
| Val de Sèvre (le clos du) | C1 |



GORGES

flaux-dits & lotissements

- LOTISSEMENTS**
- Bre (la) B2
 - Clos du Balençon D1
 - Clos de la Chesnaie E5
 - Clos & hameau de la Robimière E5
 - Clos du Val de Sevre (le) E3
 - Coteaux de la Margerie (les) D5
 - Fie de l'Eourbe (la) E4
 - Grands Gals (les) E5
 - Hameau du Rocher D1
 - Jardins de la Gavrée (les) E2
 - Logis de la Barandière (les) E3
 - Val de Sevre (le) F4
 - Valon de la Gavrée (le) E2

- Abbie Fourage (rue de l') D1
- Adenauer (rue Konrad) E5
- Alairt (rue d') E5
- Anjou (allée d') D1
- Argueviers (rue d'ave & gaudie) D1
- Arnort (rue d') D1
- Avenue (rue de l') C1
- Balerion (rue du) D1
- Bas Bancheureau (le) D1
- Bas Fier (le) A3
- Bas Mortiers (les) D4
- Basse Gravelle (la) C1
- Basse Simpleire (la) D2
- Bâtardière (la) (rue droite) E3
- Bâtardière (la) (rue gauche) E3
- Beau Soleil D2-E2
- Bellards (les) F2
- Belle-Vue F2
- Bois Chey (le) C2
- Bois Haut (le) E2
- Bourdonnière (la) C2
- Brecholère (la) C3
- Brand (rue Aristide) E5
- Bre (la) B2
- Briols (les) E3
- Cassin (rue René) E5
- Chaintreau F3
- Chardon (le) D3
- Concordes (les) E4
- Cornier (le) E2
- Cornulière (la) F1
- Couille (la) F4
- Croix Senard (rue de la) E5
- De Gasperi (rue Alcide) E5
- Forges (les) F2
- Fuselière (la) C5
- Gallussière (la grande) D1
- Gallussière (la) r. droite D4
- Garnolère (la) C3
- Gaubertière (la) B4
- Girardières (les) E2-F2
- Gohardière (la) D2
- Grande Mélarie (la) C4
- Grands-Gals (les) C5
- Gusseaux (les) D1
- Haut Bancheureau (le) D1
- Haut Fier (le) D4
- Hauts Mortiers (les) A3
- Herse (la) G2
- Heumière (la) F1
- Jardais (le) F1
- Liveau (le) E3
- Magasin (le) E2
- Maine (allée du) D1
- Maison Neuve (la) D1
- Marians (le) E1
- Marnet (rue Jean) E4
- Monte Cassino (rue) E5
- Motte (la) C1
- Oiselnière (rue) E3
- Ouchette (rue de l') B2
- Palais (le) C3
- Paudère (la) D5
- Pénétrée (la) D1
- Perruis (le) B4
- Petite vigne (imp de la) F2
- Poirvinière (la) D1
- Pont du Diable (rue du) E5
- Prée (impasse de la) C3
- Belle-Vue F2
- Proutière (la) E1
- Pyronnière (la) C1
- Quartion (le) E1
- Rocheur (le) D1
- San Sisto (allée de) E5
- Schuman (rue Robert) E5
- Senardière (la) C5
- Sensive (la) C1
- Simpleire (la) C2
- Tindaudière (la) C2